

ABONNEMENT.

SAUMUR :
En un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

Poste :

En un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR :
Au bureau du journal...
ou en envoyant un mandat...
sur la poste...
et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annouces, la ligne... 20 c.
Réclames... 50
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
6, place de la Bourse,

SAUMUR
18 Novembre 1882.

BULLETIN

On est très-inquiet dans les couloirs de la Chambre.

Les points noirs se multiplient.
D'abord — grave éventualité — la santé de M. Grévy décline tous les jours.

Que M. Grévy vienne à mourir, les républicains seront pris au dépourvu.

Personne ne sait, à cette heure, quel nom serait capable de réunir une majorité, tellement la machine républicaine s'est désaccordée depuis la démission du maréchal de Mac-Mahon.

Les affaires publiques s'en vont à la dérive, en plein désordre.

Les questions budgétaires semblent insolubles.

A la Chambre, un parti imprudent soutient l'administration de M. Tirard, dont l'inexpérience, soulève les protestations et les frayées de tout le monde financier.

Pour la première fois, depuis la désastreuse liquidation de la guerre, le budget de la France est en déficit.

Les affaires subissent le contre-coup de ce déficit, et les cours de la rente fléchissent de jour en jour.

Le groupe le plus compacte des républicains, l'union républicaine, menace de se diviser, et la majorité parlementaire devient de plus en plus incertaine.

La reprise des travaux ou plutôt des querelles parlementaires nous fait voir que la Chambre est incapable de suivre une ligne de conduite déterminée.

Si le cabinet n'a pas encore été attaqué, n'est-ce pas surtout parce que l'embarras

est grand pour trouver des hommes résignés à l'ingrate mission de gouverner, et capables de la remplir?

Au milieu de ce désordre des groupes parlementaires, au milieu de ces incertitudes déplorables, cette Chambre agitée ne sachant sur quel pied se reposer et s'affirmer, il y aurait peut-être un moyen de salut.

Que le cabinet prenne une attitude ferme et résolue.

M. le président du conseil est un honnête homme, il a pour lui cet avantage très-grand de ne pas être un ambuleux et d'avoir accepté le pouvoir par désintéressement.

Qu'il fasse preuve d'énergie, qu'il se sépare de M. Tirard, pour rassurer le monde des affaires; et qu'il impose au Parlement ses idées modérées.

Peut-être se formera-t-il à sa suite une majorité qui ne demandera pas mieux que de l'aider à rassurer la France apourée et découragée.

Peut-être aussi ses efforts seront-ils inutiles; mais, quoi qu'il en soit, ce moyen est le seul qui puisse donner des résultats.

Si non, nous continuerons à être entraînés à vau-l'eau, entre la faiblesse gouvernementale et l'anarchie parlementaire.

Qu'il ait ou non des chances de succès, le devoir de M. Duclercq est, croyons-nous, de parler haut et ferme.

Chronique générale.

Jeudi la commission du budget s'est réunie et a tenu une laborieuse séance. M. Ribot, rapporteur général, a exposé les difficultés qui résultent de l'abandon de la convention avec la compagnie des chemins de fer d'Orléans et examiné ensuite les moyens proposés, selon lui, à équilibrer le budget. Les cent millions disponibles de M. Tirard ne se sont décidément pas retrouvés; le pluviomètre était en défaut. Dans un grand et substantiel discours, M. Ribot a

exposé le danger qu'il y aurait à imputer l'insuffisance des ressources à la dette flottante qui supporte les dépenses des grands travaux jusqu'à concurrence de 1,180 millions.

Le système de grands travaux publics de M. de Freycinet comprenait à l'origine 5 milliards pour les travaux publics, dont un pour la guerre et la marine; il atteint 10 milliards et progresse de 400 millions par an depuis 1879.

On ne pourra donc, vu surtout le peu de faveur du 3 0/0 amortissable, exécuter ces travaux en 10 ans, ni même en 20 ans. Il est urgent d'aviser.

M. Ribot propose de consacrer toutes les ressources aux travaux en cours et de ne pas engager de travaux nouveaux. On pourrait ainsi opérer, d'accord avec le ministre des travaux publics, une réduction de 25 à 40 millions en 1883; on imputerait le reste des dépenses jusqu'à concurrence de 60 millions sur la dette flottante.

Cel exposé, qui n'aboutit qu'à pallier le mal, a été très-applaudi, car la commission sait se contenter de peu.

M. Méline a eu le courage de soutenir le système de M. Tirard. M. Hugot a demandé que la réduction fût poussée à 100 millions. M. Sadi-Carnot, au contraire, voudrait qu'on adoptât 20 millions comme chiffre maximum de la réduction. A la requête de M. Rouvier, la commission a remis à une autre séance toute décision.

On s'est beaucoup entretenu dans les couloirs de l'affaire des 50,000 fr. alloués à M^r Lavignerie. Les opinions sont fort contradictoires quant à la désignation du ministère qui a engagé ce crédit. Voici toutefois ce qui paraît ressortir de tous ces petits débats :

La mission fut confiée à M^r Lavignerie par M. Barthélemy Saint-Hilaire, et les frais en devaient être faits par le budget secret du ministre des affaires étrangères. Quand il fallut solder cette dépense, on s'aperçut que ces fonds étaient épuisés, et on a donc été

obligé de revenir à une imputation sur le budget des cultes.

En réalité, ce serait donc le ministère Freycinet qui aurait ordonné cette dépense de 50,000 francs.

L'administration des cultes était alors rattachée au ministère de la justice dont M. Humbert était titulaire.

Depuis que l'on sait que l'affaire de Montceau-les-Mines sera jugée par la Cour d'assises du Puy-de-Dôme, les anarchistes de Saône-et-Loire ont déjà envoyé des délégués à Riom pour étudier l'esprit de la population.

Avis en a été donné par le secrétaire général de la préfecture faisant fonction de préfet, en attendant l'arrivée du successeur de M. Glaise.

Des mesures vont être prises pour augmenter l'effectif de la garnison de Riom.

L'affaire de Montceau-les-Mines, dit la France, viendra le 15 décembre.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser une circulaire à tous les préfets, pour leur demander de lui faire connaître, dans le plus bref délai possible, si l'Internationale n'a pas des affiliés ou des comités dans leurs départements.

Les laïciseurs sont sans pitié pour le pauvre monde.

On annonce que le préfet de la Seine va faire enlever les croix qui s'élevaient au centre des cimetières parisiens.

Cette mesure est un outrage à la piété du peuple. On oublie que c'est au pied de ce pieux monument que sont déposés les innombrables couronnes destinées à ceux qui dorment dans la fosse commune en attendant leur bienheureuse résurrection.

Un pareil vandalisme n'est pas seulement une grave injure faite au catholicisme, mais il témoigne encore du profond mépris des écoles parisiennes pour les classes pauvres

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR CLAUDE DE CHANDENEUR.

CHAPITRE XX

Cette fois, la charité même ordonnait le silence à Geneviève.

Elle se souvenait trop de la mort d'Antonio, outragée par le cruel refus qu'opposait Lucy de recevoir la bénédiction du prêtre.

Il répétait anxieux et blême :

— Le mariage religieux... l'ont-elle accepté ?

Geneviève releva la tête :

— Demandez-le lui-même à la voilé.

Lucy s'approchait en effet, d'un pas de reine; l'œil sombre et la physionomie rigide.

Du balcon, ouvert sur le dôme de platane, elle avait entendu la brève question de son fiancé; et fière, intrépidement, elle apportait la réponse.

En la voyant, le malheureux officier fut saisi d'un trouble douloureux. Sa loyauté indignée, sa croyance profonde se soulevaient contre la femme dont il avait commis la faute de ne point anéantir l'âme autant qu'il était possible.

Les situations violentes n'effrayaient pas l'audacieuse Lucy. Il fallait du reste qu'elle affirmât son empire. Elle était fille de Bourgeat, l'exilé, qui ne transigea jamais.

— Vous parlez de moi ? fit-elle avec hauteur.

Et ses yeux superbes semblaient fouiller jusqu'au cœur du capitaine.

— Pourquoi ne m'avez-vous pas dit votre vie ? toute votre vie, madame ? prononça tristement celui-ci.

— M'avez-vous jamais interrogé ?

— Je ne m'en croyais pas le droit : je vous estimais si haut !...

— Est-ce à dire que j'aie descendu d'un degré dans votre précieuse estime ?

— Il serait facile de le remonter, Lucy. J'ai appris... comme on reçoit un coup de masse en plein front... votre mariage à Londres, et sa légalisation à Paris; et c'est à vous que je demande.

Il s'arrêta, effrayé de ce qui pouvait lui être répondu.

Une défaillance, trop naturelle hélas ! lui fit subitement redouter la clarté qu'il sollicitait tout à l'heure. Qu'allait-il apprendre ?... et que ferait-il ?

— Vous me demandez ? fit-elle impassible.

Mais la faiblesse était passée déjà.

— Je vous demande, si le temps... le temps seul... vous a manqué pour recevoir, sur votre union, la sanction de l'Église ?

Elle se redressa altière et cassante :

— Le temps, oui... mais, ma volonté surtout, déclara-t-elle d'un ton bref.

Le capitaine Hubert tressaillit.

— Et... cette volonté... s'étendrait aussi à la réalisation d'une seconde union ? interrogea-t-il sourdement.

— Peut-être.

A peine ce mot impertinent fut-il tombé de ses lèvres, que Lucy, frappée de la contraction subite des traits de son fiancé, se sentit, d'instinct, entrée dans une voie dangereuse.

Prompte à mettre un masque souriant sur sa physionomie impérieuse, elle ajouta d'une voix singulièrement adoucie :

— J'étudierai, s'il le faut, cette grosse question, monsieur, sans qu'il soit indispensable de soumettre davantage mes intentions à un véritable interrogatoire... car, vous me mettez sur la sellette, mon cher capitaine, ni plus ni moins qu'une coupable.

La volte-face habile venait trop tard. Quelque chose — dans l'aveugle confiance de l'officier — venait de se rompre et qui ne pouvait se redresser.

— Ne prenez pas la peine de sonder vos sentiments à cet égard, madame, reprit le capitaine avec dignité; les miens sont invariables.

— Monsieur, vous désirez savoir si je respecte les usages de l'Église; non, car je ne crois pas à

l'Église, mais si vous vous adressez à la femme du monde, je puis subir ce qui vous agréera.

— Souffrez qu'en chrétien convaincu, dont l'imprudence se peut encore réparer — je tiens, madame, à placer à mon foyer une épouse chrétienne, et à donner une mère chrétienne aux enfants que la Providence pourrait m'envoyer.

L'accent était ferme, le visage énergique. Une lueur intérieure, plus forte que la passion humaine, la Foi, illuminait le front de l'officier.

Il salua très-respectueusement et fit un pas en arrière.

M^{me} Boldini l'enveloppa d'un regard terrible, où luttait le reproche, l'orgueil et le regret.

La tête se releva plus hautaine, le timbre se fit plus tranchant.

— Heureuse explication ! fit-elle avec une sanglante ironie; nous aurions fait la contre-partie du mariage de mon infortuné frère et de la toute charmante cléricale que vous savez. Adieu, monsieur !... je ne suis pas de la pâte dont on fait les convertis.

Et saluant aussi, de très-haut, elle retourna vers la maison.

Le capitaine ne la rappela pas, ne se précipita pas pour la retenir.

Les spectateurs de cette scène suprême n'osèrent même pas une protestation. Leur glacial silence, qui froissa Lucy comme une insulte, l'ac-

On écrit de Vienne que la police autrichienne a arraché des placards séditieux annonçant que les ouvriers feront un massacre de bourgeois le même jour à Paris, Madrid et Vienne.

Les bombes en Vendée.

On lit dans l'Espérance du Peuple :

« Un de nos amis nous disait hier : « La crise socialiste semble apaisée ou du moins ajournée ; c'est à peine si la presse relève quelques lettres de menaces non suivies d'effets. »

Nous sommes moins tranquilles que vous, lui répondions-nous ; ce qui vous semble un apaisement, n'est que le résultat d'un mot d'ordre, qui prouve que le socialisme conjuré est prêt à reprendre l'œuvre de destruction commencée.

La criminelle tentative dirigée contre notre excellent ami, M. Paul de la Roche-Saint-André, dans la nuit de mardi, est venue justifier nos craintes. Les menaces ont été presque aussitôt suivies du plus odieux attentat, et c'est grâce seulement au sang-froid de M. de la Roche-Saint-André que sa famille et lui-même ont été préservés d'une mort certaine et sa demeure d'une ruine complète.

Nous ne pouvons terminer ces réflexions sans rendre un éclatant hommage au courage de M. de la Roche-Saint-André. — Il a montré comment il fallait répondre aux attaques du socialisme ; il a montré que désormais il était nécessaire de pourvoir par soi-même à sa sécurité, quand le gouvernement ne savait pas l'assurer.

Rocheservière, 15 novembre 1882.

Monsieur le Directeur,

L'un de nos amis les plus justement estimés, et portant si dignement un nom cher à la Vendée, M. Paul de la Roche-Saint-André, reçut, il y a quatre jours, la lettre anonyme suivante (je respecte l'orthographe) :

- « Citoyen de la Roche Saint-André, nous connaissons ton domicile, tes allures légitimistes, tu passes pour un chef déterminé. Nous connaissons ta bravoure, tu sauras, citoyen, que ta tête est mise à prix ; le poignard ou la dynamite fera ton affaire dans quelques jours.
- » Bande anarchiste de mineurs.
- » Vive le drapeau rouge !
- » Ni Dieu ni maître !
- » Vive la Commune ! »

L'adresse portait la suscription suivante, avec le timbre de Rocheservière : Citoyen de la Roche Saint-André (Paul).

La Rocheservière (Vendée).

M. de la Roche-Saint-André, cela va sans dire, fit de cette saleté anonyme le cas que tout honnête homme en eût fait à sa place. Nous étions loin de nous attendre à ce que ces infâmes menaces seraient si promptement suivies d'exécution.

compagna dans sa retraite.

Lui fallait-il donc admettre — punition raffinée ! — que, dans les questions de croyance, la conscience prime le cœur ?

A peine hors de vue, Lucy mordit son mouchoir pour étouffer une plainte de rage.

Elle pénétra follement dans sa chambre, repoussa ses enfants qui accouraient à sa rencontre, et, la voyant si pâle, voulurent la caresser.

— Laissez-moi ! dit-elle avec violence, vous me fatiguez !... Allez vers votre gouvernante, dites-lui de faire mes malles immédiatement : nous partons... Allez !... mais allez donc ! Nous partons, vous dis-je.

— Avec le capitaine Hubert ? dit naïvement le petit Francisque.

— Le capitaine Hubert ?... qu'on ne m'en parle plus jamais !

Les enfants, tout effrayés, disparurent.

Alors, la femme indépendante, saisissant une photographie du fiancé qui venait de rompre avec elle, la réduisit en miettes, tandis que des phrases entrecoupées s'échappaient de ses lèvres blêmes.

— Meison maudite !... officier sans parole !... Oh ! il parle de sa conscience !... il parle de sa foi !... C'est donc quelque chose, pour un homme fort, la conscience ?... C'est donc vrai, pour un homme intelligent, la foi ?... Je l'aimais... Je le haïssais !... Je le haïssais tous !... oui, même cette cléri-

Cette nuit, à minuit, notre honorable ami fut réveillé dans son premier sommeil par le bruit d'un carreau de vitre de sa chambre à coucher qui se brisait ; en même temps, un projectile, mèche allumée, pénétrait dans l'appartement et tombait au pied du lit. M. de la Roche-Saint-André, avec autant d'énergie que de présence d'esprit, saisit la bombe et la rejeta violemment par la fenêtre ; en même temps, armant son fusil de chasse, il le déchargea par sa fenêtre dans la direction où il entendait fuir les assassins.

Aux détonations de l'arme à feu succédaient immédiatement une troisième détonation, celle-là formidable. C'était la cartouche de dynamite qui faisait explosion sur le sol, dans le milieu du jardin où M. de la Roche venait de la projeter, sauvant ainsi sa maison et lui-même de la plus affreuse destruction.

Pendant ce temps, les malfaiteurs s'enfuyaient, à la faveur des ténèbres, pardessus le mur du jardin, et l'on trouvait cloué sur la porte de la maison, dans l'intérieur même de l'enclos, le placard suivant, encadré de rouge et orné de poignards dessinés par une main assez habile :

- « Comité révolutionnaire en permanence » ici... Ta tête va sauter, citoyen Paul.
- » Elle vaut de l'argent. Elle nous sera payée bien plus chère qu'à tes calotins,
- » qui vont te mettre dans un trou.
- » Vive la dynamite !
- » Vive le drapeau rouge !
- » Tu mourras avant Chambor, toi qui l'aimais tant. »

Tout commentaire affaiblirait la portée de ce récit. Il est utile cependant que ce fait soit rendu public.

Niera-t-on maintenant que les crocheteurs, par leurs maximes et leurs exemples, aient engendré les assassins ?

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

UN DE VOS ABONNÉS.

P.-S. — Le juge de paix et la gendarmerie ont ouvert immédiatement une enquête. »

ÉTRANGER

RUSSIE. — Parlant, à la date du 14, de la situation intérieure de la Russie, le journal le *Golos* s'exprime de la manière suivante :

« Nous, grâce à Dieu, nous pouvons envisager avec calme les événements qui se produisent en Europe. Nous voyons clairement que la cause du mal est la question sociale.

» La crise qui menace l'Europe est pour nous une grande leçon. Elle montre que toutes les réformes et toutes les formes politiques ne peuvent donner une prospérité durable à un pays, s'il n'est pas solidement organisé au point de vue économique ; mais cela ne veut pas dire qu'une bonne politique économique puisse donner le bien-être

cale étrange, que je ne pouvais ni détester tout à fait, ni aimer réellement... Elle a triomphé, avec sa « Providence... » sa « punition divine... » sa « main de Dieu » ; oh !... oui, oui, si c'est sa Providence à laquelle je ne erois pas, qui me frappe, je suis punie... punie... punie...

Elle se renversa sur un fauteuil, levant ses mains crispées sur son front, souffrait dans ses sentiments secrets, ulcérée dans son orgueil, impuissante à venger un abandon cent fois, mille fois mérité.

La libre-pensée, dont elle était si fière, ne la défendait plus contre autrui, ni surtout contre elle-même ; de son indépendance insolente naissait la blessure, dont son cœur de révoltée saignait.

Et, vaincue cette fois, des larmes, de vraies larmes de femme atteinte dans l'intime de son être, tombèrent de ses yeux brûlants.

(A suivre.) CLAIRE DE GRANDNEUX.

Une bande joyeuse s'amusa, chez un restaurateur à la mode, à jeter des débris d'huîtres du haut d'un cabinet donnant sur le boulevard.

Passé un monsieur qui reçoit quelques-uns de ces coquillages sur son chapeau.

Il lève les yeux, et s'adressant au groupe d'une voix docte :

— Dites donc, là-haut, vous feriez bien de ne pas jeter vos maisons par les fenêtres.

au pays, si le gouvernement n'est pas bien organisé.

» C'est pourquoi nous pensons qu'il serait très-dangereux de sortir de la voie ouverte à la Russie par les réformes de l'empereur Alexandre II. »

Le *Tageblatt*, de Berlin, annonce que la direction de la presse russe a interdit aux journaux de donner des nouvelles sur les chemins de fer que l'on construit en Pologne.

D'après une dépêche de Saint-Petersbourg, publiée par la *Gazette de Francfort*, le directeur supérieur de la presse à Saint-Petersbourg a interdit, sous peine de la suspension, aux journaux la publication de toutes les nouvelles relatives à la construction des chemins de fer stratégiques sur les frontières sud-est de l'empire.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 novembre.

Les tendances du marché deviennent de jour en jour plus défavorables ; ce fait ne saurait être contesté, et il semble, quand on voit la rareté des contreparties qui s'offrent aux ordres de ventes, que la spéculation tout entière soit engagée dans le même sens, c'est-à-dire à la baisse.

Les vendeurs exploitent les mauvaises dispositions de la place et écrasent les cours.

Le 5 0/0 descend à 113.80 et oscille autour de 113.90 à 113.85 ; les rentes 3 0/0 n'ont pas été épargnées ; le 3 0/0 a fléchi à 79.70, a repris à 79.90 et revient à 79.80 ; l'amortissable, dès l'ouverture, recule à 80, et se relève à 80.30.

Les valeurs se ressentent dans une mesure assez large de la situation déplorable dans laquelle se trouve le marché.

Nous voyons coter 5,220 sur la Banque de France, 1,040 sur la Banque de Paris.

Le Crédit Foncier lui-même réagit à 1,330.

L'occasion est des plus favorables pour les capitaux d'entrer dans cette valeur, car il est certain qu'on ne demeurera pas à des prix aussi bas que ceux cotés actuellement, il y a donc des avantages sérieux à acheter, la baisse étant terminée.

Bonne tenue des Magasins Généraux de France et d'Algérie, on ne saurait mettre en portefeuille un titre ayant autant d'avenir que celui-ci.

La bonne situation du Crédit Provincial et de la Banque Centrale de Crédit a ramené vers les valeurs de ces sociétés nombre de capitaux en quête de placements de toute sécurité.

Les titres du Suez sont faibles à 2,510.

On traite à 1,547.50 le Gaz ; à 470 le Panama.

Parmi les actions de chemins de fer, citons le Lyon qui reste ferme à 1,580 ; l'Orléans perd 5 fr. à 1,250.

Chronique Locale et de l'Ouest.

De divers côtés nous parviennent des nouvelles au sujet du mauvais temps. Les rivières débordent et les travaux des champs se trouvent suspendus.

Et ce qu'il y a de pis, c'est que nous n'en avons peut-être pas encore fini avec le mauvais temps. Voici, en effet, la dépêche du bureau météorologique du *New-York-Herald* :

« New-York, 15 novembre, minuit.

» Une grande perturbation traverse l'Atlantique au Nord du 40°. Elle arrivera, en augmentant d'énergie, sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège, entre le 18 et le 20.

» Du Sud, tournant vers l'Ouest, bourrasques et forts vents. Temps orageux sur l'Atlantique durant la semaine. »

Orléans, 16 nov., 3 h, 18 soir.

Par suite des dernières nouvelles reçues sur l'état des affluents, la Loire, après une nouvelle oscillation, paraît devoir atteindre la cote de 4^m30 à Montjean le 18 novembre, vers 8 heures du matin.

La nuit dernière, la Loire à Saumur a cru de quelques centimètres.

ACTE DE PROBITÉ. — Le *Courrier d'Angers* publie les lignes suivantes qui font honneur à un habitant des environs de Saumur :

« Il y a quelques jours, un de nos vendeurs, quittant Saumur, perdit son porte-monnaie contenant une somme de 18 francs environ.

» Heureusement ce porte-monnaie fut retrouvé par M. Georget-Bellemère, de Cizay, qui, en se rendant chez lui, s'informa tout le long de la route pour savoir à qui appartenait cet argent. Arrivé à Cizay, M. Georget-Bellemère, dont les recherches

avaient été infructueuses, déposa au trouvaillé à la mairie, où le propriétaire du porte-monnaie, un de nos vendeurs, est rentré en possession de son argent qu'il croyait perdu. C'est ce vendeur qui signale cet acte de probité pour en remercier M. Georget-Bellemère. »

Par arrêté ministériel, M^{me} veuve Dreux, receveuse des postes à Langeais, est nommée receveuse à Montreuil-Bellay.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

La Chambre a voté par 908 voix contre 486 le chapitre III du budget des cultes. Ont voté pour : MM. Benoist, de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terres. — M^{me} Freppel.

Ont voté contre : MM. Bury et Maillé (Alexis).

La Chambre a voté par 361 voix contre 95 que le traitement dû aux desservants ne serait plus qu'une « allocation ».

Ont voté pour cette haineuse et hypocrite substitution : MM. Bury, Maillé (Alexis), Benoist.

Les autres députés de Maine-et-Loire ont voté contre.

Le crédit de 816,200 fr. proposé pour les bourses des séminaires a été voté par 245 voix contre 238. — ces dernières votèrent pour la suppression.

Même vote que le précédent.

ANGERS.

M. Hervé-Bazin, conseiller municipal, a informé M. le maire d'Angers, qu'à la première séance du Conseil il interpellait l'administration sur les agissements de la police municipale et sur les mesures que l'administration entend prendre pour assurer la liberté individuelle des habitants de la ville d'Angers.

L'*Etoile* annonce que M. Launay, son rédacteur, va adresser à M. le procureur général une plainte contre M. Boiscommun, commissaire central, à raison de l'arrestation arbitraire dont il a été victime.

Notes d'or. — Une touchante cérémonie a eu lieu mardi à l'église Saint-Joseph. M. et M^{me} Coudert assistaient à une messe anniversaire de cinquante ans de leur mariage et célébraient leurs noces d'or. Cette cérémonie réunissait les enfants et petits-enfants de ces beaux vieillards, venus se joindre en un jour de fête à leurs grands parents.

(Courrier d'Angers.)

GRAND-THEATRE D'ANGERS. — Aujourd'hui samedi, Après le bal et *Lalla-Roukh*.

Demain dimanche, la *Fille du Tambour-Major*.

THEATRE-CIRQUE. — Demain dimanche, l'*Homme au masque de fer*, drame en 6 actes, et les *Coquettes*, grand ballet-pantomime.

ASSOCIATION ARTISTIQUE. — L'Association artistique d'Angers, qui fait marcher de surprise en surprise par la variété et le choix de son programme, réserve pour demain dimanche une audition des plus intéressantes. Il s'agit d'une jeune artiste, M^{me} MARIE PALCOT, dont les débütantes seront à même d'apprécier le merveilleux talent sur le piano avec clavier à pédale.

XXI ANNÉE

GRÈLE, NEIGE ET INONDATIONS.

Un violent orage s'est abattu, dans la nuit de mercredi à jeudi, sur Saint-Malo.

Des grêlons énormes sont tombés pendant plusieurs heures ; au matin, ils couvraient la ville d'une couche épaisse.

Un grand nombre de vitres sont brisées.

On apprend que des inondations ont commencé dans les vallées de la Vilaine et de la Seiche ; elles atteignent les mêmes proportions qu'en 1879.

L'hiver commence, dit le *Progress national*. Mercredi matin, à huit heures, la neige tombait à gros flocons à Troyes.

On signale des chutes de neige dans le Puy-de-Dôme, les Ardennes, dans l'Aube et le Pas-de-Calais ; en Belgique, à Anvers.

La vallée de l'Oise est aujourd'hui absolument inondée. De l'eau partout; tous les terrains de Creil à Beauvais et même au-delà sont inondés.

Joué, la Compagnie du chemin de fer du Nord a envoyé une équipe de terrassiers à Saint-Paul pour y faire des tranchées destinées à permettre l'écoulement de l'eau qui couvre la voie ferrée.

Théâtre de Saumur

LALLA-ROUKH

La première représentation à Saumur de *Lalla-Roukh*, lundi prochain, sera pour le public de cette ville une véritable solennité théâtrale. Plus de vingt années déjà se sont écoulées depuis son apparition à l'Opéra-Comique, et aucun directeur ne nous avait offert encore la délicieuse partition de Félicien David. L'honneur de monter ce brillant opéra-comique était réservé à MM. Pellin et Serin. Qu'ils veulent bien recevoir, à cette occasion, les remerciements et les félicitations du public.

Puisque la représentation de *Lalla-Roukh* doit avoir, pour le plus grand nombre des auditeurs, tout l'attrait de la nouveauté, nous croyons devoir faire l'analyse de cette œuvre musicale.

Pour ceux qui n'ont pas lu le poème de Thomas Moore, dont le texte a fourni les scènes du libretto, l'on pourrait croire qu'il s'agit ici de quelque personnage fantastique de la famille des Bug-Jargal. Le titre promet à l'imagination des faits héroïques. On s'attend à voir un être légendaire, haut de plusieurs coudées, épouvantant la terre et défiant le ciel de son poing formidable. Rassurez-vous: il n'est question que d'une faible femme, ni méchante, ni pécheresse, ni révoltée, aimable autant qu'aimante, et toujours prête aux dévouements.

Thomas Moore a choisi un mauvais titre. Il est seul responsable de cette erreur.

Un roi de Boukharie, qui s'ennuie d'être célibataire, a chargé Baskir, de lui amener une princesse. Lalla-Roukh, dont on s'accorde à vanter les grâces, la sagesse et la beauté. La route est longue entre le palais de la princesse et celui du roi. Il y a une large place pour la séduction. Quelle responsabilité pour Baskir! En cas de malheur, il aura la tête coupée. Vous devinez ses anxiétés.

On se met en route. Lalla-Roukh emmène Mirza, sa suivante, et tous les serviteurs qu'elle a choisis. Ses parures sont innombrables; de splendides présents lui sont offerts; à la cour qui l'attend, elle aura le pouvoir, l'éclat, le diadème; et, cependant, elle est triste.

Pendant le voyage, un chanteur nomade se présente avec sa guzle, et soupire une romance dont le refrain mélancolique est un adieu.

Encore lui! dit Baskir aux soldats d'escorte. Arrêtez-le, et qu'on lui donne la bastonnade.

Le chanteur se redresse fièrement; sa pose est énergique; on n'ose pas l'approcher.

Je demande sa grâce, dit Lalla-Roukh.

On la lui accorde.

Mais à la halte suivante, on retrouve le musicien. Cette fois Baskir est exaspéré. Il donne tout bas des ordres pour que l'audacieux n'échappe plus au châtement. Toutefois, il veut s'assurer d'abord s'il y a des intelligences secrètes entre la princesse et cet opiniâtre ténor.

Sauvons-le, dit Lalla-Roukh à sa suivante.

Oui, répond Mirza; mais comment faire? Ah! voici: cet affreux Baskir me fait la cour, malgré sa laideur et ses soixante ans. Je vais lui accorder une entrevue, pendant laquelle vous parlerez à Noureddin pour lui conseiller la prudence.

Avant de rejoindre Mirza, Baskir place deux sentinelles à l'entrée de la tente où repose la princesse, dissimulant des factionnaires tout à l'entour, avec ordre de tuer implacablement tout étranger suspect.

Malheureusement les gardes s'endorment par l'effet d'un breuvage que l'inévitable chanteur leur a offert. Lalla-Roukh peut donc causer un instant avec lui. Elle le supplie de s'éloigner. Il répond que cela lui est impossible; il n'existe que pour elle et par elle. Ne plus la voir serait pire cent fois que les tortures dont on le menace; qu'elle le

permette ou qu'elle le défende, il suivra ses pas partout et toujours.

Lalla-Roukh l'écoute avec attendrissement.

Chut! dit Lalla-Loukh un doigt sur sa bouche; j'entends des pas.

C'est Baskir. Il est furieux; car Mirza s'est moquée de lui; il cherche quelque un sur qui faire tomber sa colère. L'occasion est belle. Il réveille les gardes qui se redressent sur leurs jambes encore mal affermisses, et cette fois il fait arrêter le malheureux chanteur. On n'est plus qu'à peu de distance du palais de Sa Majesté le roi. Il serait malheureux d'échouer si près du but. En conséquence, pour en finir avec le séducteur, il ordonne de l'exterminer, malgré les supplications de la princesse, à qui Mirza dit bien bas:

Ne craignez rien; je vais arranger cela.

Elle attire Baskir dans un coin, et elle lui dit avec une indifférence feinte:

Ma maîtresse l'aime.

Raison de plus.

Oui; mais elle avouera tout au roi, et comme il sera constaté que vous avez mal surveillé, c'est vous qui serez responsable.

Décidément le cas est grave. Que fera Baskir pour s'en tirer? Une idée lui vient. Il fait dresser une collation pour deux personnes; puis il commande qu'on le laisse seul avec Noureddin.

J'aime mieux l'avoir pour ennemi que pour ennemi, lui dit-il le verre en main. Je n'ai jamais vu le roi, mon maître; je le sers de confiance; mais, entre nous, il ne m'intéresse que médiocrement. S'il apprend que tu as adressé la moindre parole d'amour à Lalla-Roukh, c'en est fait de moi, de toi aussi pardessus le marché; la position est peu séduisante pour l'un et pour l'autre. Je te propose un petit accommodement qui sauvera tout. Ecoute-moi bien: elle t'aime, n'est-ce pas, et tu l'adores? Eh bien! mon ami, tu vas t'en aller. Oh! ne te récrie pas; attends la fin. Elle épousera le roi. Une fois reine, elle te fera venir à la cour comme chanteur; tu deviendras son conseiller, puis son favori. Le mari lui-même te poussera; seulement, quand ton élévation sera complète, tu te souviendras de Baskir, et tu lui feras une petite place au soleil. Hein! que dis-tu de plan?

Soit! répondit Noureddin.

Alors, je te laisse.

Lalla-Roukh a tout entendu. Elle sort de sa tente pour accabler Noureddin de sa colère. Il répond que son engagement n'était qu'un jeu, pour sauver sa tête; il lui demande pardon d'avoir commis cette lâcheté. Pour s'en punir, il va se rétracter, au mépris de la mort qui l'attend.

Eh bien! dit-elle, dévouement pour dévouement; j'avouerai tout au roi, et je mourrai comme toi, pour te rejoindre dans un monde meilleur.

Mais que signifient ces éclatantes fanfares? Place au cortège du roi qui vient au-devant de Lalla-Roukh! Voici les pages, les grands seigneurs, les soldats du palais, les ministres, toute la cour dans des costumes étincelants. On forme la haie sur un chemin jonché de fleurs. Les fronts s'inclinent. Oh! surprise! on reconnaît Noureddin; c'est lui, le roi! Il est sûr maintenant de l'amour de Lalla-Roukh, et, dans sa joie, il pardonne à Baskir, qui sera l'époux de Mirza. Pauvre Baskir, il ne pouvait échapper au châtement, sous n'importe quelle forme!

Ce poème a tout le charme d'un conte oriental. Il nous promène à travers les palmiers et les oasis, suite de merveilles et d'enchantements. C'est bien le sujet qui convenait à la musique imagée de Félicien David, le chantre du *Désert*. Félicien David s'est fait une spécialité de la musique orientale. Pour bien peindre, il faut bien voir. Or, Félicien David a vu, bien vu. Aussi sa musique est-elle constamment un tableau.

Après une brillante ouverture (dont les artistes de l'orchestre angevin savent faire ressortir toutes les beautés), le rideau se lève sur un chant: *C'est ici le pays des roses!* d'un effet très-pittoresque. On ne saurait mieux exprimer les regrets que doivent laisser aux voyageurs ces contrées bénies. Suivent les couplets dans lesquels Lalla-Roukh dit à Mirza qu'elle aime en secret un inconnu. Ce chant est pur comme un chant d'oiseau. Le ballet qui lui succède est ravissant; tout à tour le thème et les développements en sont exquis. On remarque ensuite un quatuor d'un style large; puis la chanson de Noureddin, qui commence comme une joie et qui finit comme une douleur;

puis le gai refrain de Mirza, dans la coulisse, appelant Baskir au rendez-vous.

Le deuxième acte se soutient jusqu'au bout à la hauteur du premier, et ce n'était pas facile. Il faut mentionner la cavatine de Lalla-Roukh, un duo entre la princesse et sa suivante, l'air de Baskir, le duo entre Baskir et Noureddin, un chœur, une barcarole, six morceaux très-différents de caractère, mais également distingués de mélodie; la barcarole surtout est remarquable par sa couleur et suffirait pour le succès de l'ouvrage. Enfin, comme péroraison, on entend une marche pleine de pompe et d'éclat au moment où Noureddin, redevenu roi, se présente aux yeux éblouis de Lalla-Roukh.

L'ensemble plaît, les détails plaisent, tout est charmant dans cette partition.

LES ANGEVINS ET LALLA-ROUKH.

Angers-Review, qui nous est arrivée hier soir, cite les principaux ouvrages de Félicien David: *le Désert*, *la Perle du Brésil*, *Herculanum*, *le Saphir*, et enfin *Lalla-Roukh*, représenté à l'Opéra-Comique le 12 mai 1862, ainsi que nous le disions hier, et qui obtint un très-grand succès. Félicien David était né à Cadenet (Vaucluse), arrondissement d'Apt, le 13 avril 1810. En 1869, il fut élu membre de l'Académie des Beaux-Arts, succédant à Berlioz; il remplaça aussi ce grand compositeur à la bibliothèque du Conservatoire de musique. Félicien David mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 29 août 1876.

Citons maintenant textuellement *Angers-Review*:

« Les Angevins ont eu l'occasion d'applaudir autrefois le *Désert*, sous la direction de son auteur. En effet, Félicien David qui était lié d'amitié avec un de nos compatriotes, M. G. P. Duperray, ancien chef de pupitre des seconds violons au Théâtre-Italien, voulut bien venir dans notre ville accompagné d'artistes parisiens, alors indispensables pour une interprétation orchestrale convenable, diriger l'exécution de cette partition. Le succès fut complet... Si Félicien David était encore de ce monde, il aurait certainement tenu à venir, comme tous les grands compositeurs de notre époque, apporter à nos concerts populaires l'appui de sa haute personnalité, nous en avons la ferme conviction.

Après le grand succès de *Lalla-Roukh* à l'Opéra-Comique, un train de plaisir fut organisé d'Angers à Paris pour aller applaudir l'œuvre nouvelle du maître. En reprenant cette charmante partition, MM. Pellin et Serin ont fait preuve de goût et d'intelligence. Disons pour commencer que cette œuvre agréable peut être entendue de tous, et (pour employer la formule habituelle) que la mère peut sans danger y conduire sa fille, ce qui est assez rare par le temps (*d'opérettes*) qui court.

Deux mots à la hâte sur l'interprétation:

Citons d'abord en première ligne M. Gustave Pellin, absolument remarquable; notre scène doit être fière de posséder un artiste de cette valeur. M^{me} Danglade et M. Isaac ont été ébouriffants de verve; les chœurs et l'orchestre parfaits comme toujours. N'oublions pas le ballet où les charmantes sœurs Reuters ont soulevé les bravos de la salle entière. La mise en scène tout à fait exceptionnelle a prouvé le bon goût de la direction. Nous reviendrons sur cette excellente représentation. En attendant, nous ne saurions trop engager les amateurs de bonne et saine musique à aller applaudir le charmant opéra de F. David dont l'interprétation est certainement supérieure à ce que nous avons l'habitude d'entendre sur notre scène.... »

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES.

Sommaire du n° 86: Entre eux. Une dernière session. Où est la différence? Entre la poire et le fromage ou le mariage libre. Amende honorable. La victoire remportée par Oustry. Pauvre Préfet! Les présages. Eh bien! qu'en dites-vous? C'est édifiant. Crève donc.

Abonnements: 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. DEZK, libraire.

Théâtre de Saumur.
Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN
LUNDI 20 novembre 1882,
représentation extraordinaire

LALLA-ROUKH

Opéra-comique en 2 actes, paroles de MM. Michel Carré et Hippolyte Lucas, musique de Félicien David.

1^{er} acte: La Vallée de Cachemire.
2^e acte: Le Palais d'été du roi de Samarcande.

NOTA. — Il y aura 20 minutes d'entr'acte entre le 1^{er} et le 2^e acte.

Distribution:
Noureddin..... MM. Gustave Pellin
Baskir..... Charles Isaac.
Kaboul..... Godivier.
Bakbara..... Monard.
Un esclave..... Delaunay.
Lalla-Roukh..... M^{me} Marie Redouté.
Mirza..... Danglade.
Dignitaires, seigneurs, musiciens, eunuques, esclaves, gardes.

Au 1^{er} acte: DANSES. — Divertissement réglé par M. ROUGIER.

LES ALMÉES, dansé par M^{lles} Laura Reuters, Elisa Reuters, Hélène Reuters.

LES BAYADÈRES, dansé par M^{lles} Maria Stroechio, Marie Beau, Aunette Fournier, Anna et Adrienne Bercé.

Le spectacle commencera par:

APRÈS LE BAL

Comédie en 1 acte, de MM. Siraudin, Delacour et Cholier.

Codebec, M. Laury; — Henriette, M^{me} Genin.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

BOURSE DE PARIS

DU 17 NOVEMBRE 1882.

| | |
|-----------------------------------|--------|
| Rente 3 0/0 | 80 |
| Rente 3 0/0 amortissable | 80 50 |
| Rente 4 1/2 | 109 25 |
| Rente 5 0/0 | 113 90 |
| Obligations du Trésor (anciennes) | 504 50 |
| Obligations du Trésor (nouvelles) | 509 |

M. ANJUBAULT, dentiste, à Paris, 65, rue de Provence, informe ses clients qu'il sera à Saumur dimanche 19 et lundi 20, ce qui ne l'empêchera pas de revenir le premier lundi de décembre et la veille, comme il le fait chaque mois.

CONTRE les Rhumes, Gripes, Bronchites, irritations de Poitrine et de Gorge, le Sirop et la Pâte pectorale de Nafé de Delangrenier possèdent une efficacité certaine, constatée par des Membres de l'Académie de Médecine, sans sels d'Opium, tels que Morphine ou Codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

MAL DE DENTS. L'EAU DU D^r OMEARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

LE SANG, C'EST LA VIE!!!

Le ROB LECHAUX Gresson & Sainepelle est le meilleur remède pour régénérer le sang.

Le ROB LECHAUX rend la force aux jeunes filles, aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le ROB LECHAUX agit sans danger et sans régime, toutes les impuretés contenues dans le sang.

Le ROB LECHAUX donne de l'appétit, favorise la digestion, supprime la constipation, évite les congestions, guérit rapidement les Eczémas, Démangeaisons, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS sur la préparation de votre ROB LECHAUX, qui donne des résultats vraiment surprenants. En voici un exemple: Une jeune femme souffrait horriblement de darts vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre ROB LECHAUX et de votre Pommade anti-dartreuse, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé.

NORY, Ph^o de l'école de Paris, à Mayenne.

Le ROB LECHAUX est le meilleur remède pour donner aux enfants débiles, aux personnes épuisées par les études et des hommes débiles.

Le ROB LECHAUX agit sans danger, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grands.

Envoi gratis d'une brochure intéressante avec attestat, nombr. Le flacon 4 fr.; expéd. franco de S. F. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à MARIE LECHAUX, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 104, Bordeaux.

A Saumur: Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

PAUL GODRET, propriétaire-gérant

SOCIÉTÉS

D'une délibération prise, le quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la **Compagnie Française d'éclairage et de chauffage par le gaz**, société anonyme, dont le capital de cinq millions de francs, dont le siège est à Paris, avenue de l'Opéra, n° 18,

Il appert :
Que l'Assemblée a accepté l'apport, dont il sera parlé ci-après, fait à la Compagnie française d'éclairage et de chauffage par le gaz, par la Société de Saint-Pierre-lès-Calais, existant sous la raison :

Gabriel Delhaynin et fils et C^{ie}

Approuvés les conventions dont il sera également parlé ci-après, passées avec MM. GABRIEL et ALBERT DEHAYNIN personnellement ;

Décidé d'augmenter de quatre millions de francs le capital de la Société, par la création de huit mille actions nouvelles de cinq cents francs chacune, donnant droit aux dividendes de l'exercice en cours 1882-1883 ; dit que ces actions seraient attribuées, six mille entièrement libérées à la Société GABRIEL DEHAYNIN et FILS et C^{ie} en représentation de l'apport, et deux mille aussi entièrement libérées à MM. GABRIEL et ALBERT DEHAYNIN personnellement par suite des conventions passées avec eux ;

Désigné un commissaire à l'effet de faire un rapport sur lesdits apports, conventions et attributions ;

Décidé de plus qu'à l'avenir l'article 7 des statuts serait ainsi conçu :

« Le fonds social est fixé à neuf millions de francs divisé en dix huit mille actions de cinq cents francs chacune, entièrement libérées »

« Le capital social pourra être porté à un chiffre supérieur par une décision de l'Assemblée générale sur la proposition du conseil d'administration » ;

Décidé en outre que les résolutions par elle prises ne recevraient exécution que si, sur le rapport du commissaire, les actionnaires approuvaient les apports, conventions et attributions.

II

Aux termes d'un acte reçu par M. MAHOT-DELAQUERANTONNAIS et M. DONON, notaires à Paris, le vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, la Société GABRIEL DEHAYNIN et FILS et C^{ie} a fait apport à la Compagnie française d'éclairage et de chauffage par le gaz, contre l'attribution sus-rappelée :

1° De l'Usine à gaz desservant les villes de Calais et de Saint-Pierre-lès-Calais (Pas-de-Calais) ; ladite usine sise à Saint-Pierre-lès-Calais, ensemble les bâtiments d'habitation et d'exploitation, les divers emplacements, cours et jardins ; les machines, appareils, canalisation, lanternes, tuyaux, branchements, le matériel de toute nature mobile ou scellé ; le fonds industriel, la clientèle et l'achalandage ; et les droits à tous traités, marchés et conventions existant avec tous particuliers, établissements, sociétés et administrations ;

2° Et de la promesse de transmettre à la Compagnie française, aussitôt après que l'agrément des municipalités à cette transmission aurait été obtenu, les droits à la concession de l'éclairage au gaz des villes de Calais et de Saint-Pierre-lès-Calais, pour tout le temps en restant à court et expirant : pour la ville de Calais, le trente et un décembre mil neuf cent vingt, et pour la ville de Saint-Pierre-lès-Calais, le trente septembre mil neuf cent dix-neuf.

Avec condition :
Que jusqu'à ce que cette transmission ait été autorisée et réalisée, l'exploitation desdites concessions serait continuée par les représentants de la Société du gaz de Calais et de Saint-Pierre-lès-Calais ;
Et que cette Société tiendrait compte à la Compagnie française, au fur et à mesure de leurs encaissements, des produits de cette exploitation.

III

Aux termes d'un acte reçu par M. MAHOT-DELAQUERANTONNAIS et M. DONON, notaires à Paris, le vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, MM. GABRIEL et ALBERT DEHAYNIN, contre l'attribution ci-dessus rappelée, ont renoncé aux droits de gérance qui leur appartenaient dans la Société en commandite formée pour l'exploitation de l'usine à gaz de Ca-

lais et de Saint-Pierre-lès-Calais, et se sont engagés à donner leur concours à la Compagnie française pour l'exploitation de cette usine à gaz et pour la direction de ses travaux.

IV

D'une délibération prise par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Compagnie française d'éclairage et de chauffage par le gaz, le vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-deux,

Il appert :
Que l'Assemblée, après lecture du rapport du commissaire, a approuvé définitivement :

L'apport fait par la Société GABRIEL DEHAYNIN et FILS et C^{ie} ;

Les conventions passées avec MM. GABRIEL et ALBERT DEHAYNIN ;

Et les attributions faites tant à cette Société qu'à MM. DEHAYNIN ;
Et a déclaré que les résolutions par elle prises le quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-deux étaient devenues définitives.

Une copie de chacune de ces délibérations et une expédition de chacun de ces actes d'apport et de conventions ont été déposées le treize novembre 1882 :

Aux greffes du Tribunal de commerce de Saumur et de la Justice de paix du canton sud de Saumur.

Pour extrait et mention :

Signé : GABRIEL DEHAYNIN, ALBERT DEHAYNIN, FOULON DE VAUX, FOURCASSIES, GUEZ, JULES ROSTAND, administrateurs ; et MAHOT-DELAQUERANTONNAIS, notaire.

Etude de M. MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE TRÈS-JOLIE MAISON
DE MAITRE
Nommée LABRARDAYE,

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie ; au 1^{er} étage, six chambres et mansardes ; cour, basse-cour, jardin, potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve ; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements : à M. MÉHOUSAS, notaire à Saumur ; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIFPATON, expert à Beaufort. (319)

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A CÉDER
ETABLISSEMENT D'ENGRAIS
Très-important,
A SAUMUR.
S'adresser au notaire. (630)

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON

Située à Saumur, place de la Bilange,
Actuellement occupée par M. GALLÉ, cafetier.

S'adresser, pour traiter, à M. DARTON, propriétaire à Doué, ou à M. GAUTIER, notaire. (608)

A VENDRE
OU A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine
GRANDE MAISON
Avec JARDIN

COURS, REMISE ET ÉCURIE.
S'adresser à M. GAUTIER, notaire, ou à M. PAPILLON, rue du Presbytère. (563)

Hospice de Montreuil-Bellay.

Etude de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

En l'étude et par le ministère de M. HACAULT, notaire,

Le mardi 5 décembre 1882, à midi,

LA FERME
DE LA GASCHÈRE

Située commune de Saint-Pierre-à-Champ (Deux-Sèvres), et par extension communes de Cléré et de Passavant,

Consistant en : bâtiments d'habitation et d'exploitation en parfait état, terres labourables, prés, vignes et un bois taillis, le tout en un tenant d'une contenance totale de 40 hectares, à proximité des bourgs de Saint-Pierre-à-Champ et de Passavant.
Détail facile.

Mise à prix : 76,000 fr.

Il y aura adjudication sur une seule enchère.

Pour plus de détails, voir les placards affichés.

S'adresser, pour avoir des renseignements, audit M. HACAULT, notaire, dépositaire du cahier des charges et des plans. (640)

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le DIMANCHE 26 novembre 1882, à midi, au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levés, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la communauté de biens qui existe entre M. et M^{me} MICRON-ARTIF.

On vendra :

Batterie de cuisine, tables, chaises, fauteuils, bois de lit, tables de nuit, couvertes, matelas, couvertures, armoires, commode, secrétaire, garniture de cheminée, draps, serviettes, nappes, bascule, bouteilles vides et autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent. (645)

Etude de M. BRAC, notaire à Saumur, successeur de M. LE BLAYE.

A VENDRE

Par adjudication,

Le dimanche 26 novembre 1882, à 1 h. après midi.

En l'étude de M. BRAC, notaire, place de la Bilange, 27,

MAISON DE CAMPAGNE

Au Petit-Puy, commune de Saumur,

Comprenant 5 pièces, dont 3 à cheminée, buanderie, cave dans le roc.

Jardins superposés.

Contenance totale : 5 ares.

Vue magnifique sur la Vallée.

Mise à prix : 4,000 fr.

Une seule enchère adjudgera.

Cette maison dépend de la succession de M^{me} Trubert.

S'adresser, pour visiter, dans la maison même. (598)

Etude de M. BRAC, notaire à Saumur.

596 MÈTRES

DE TERRAIN A BATIR

A l'angle de la rue de Bordeaux et de la rue du Champ-de-Foire,

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M. BRAC, notaire,

Le dimanche 26 novembre, à 2 heures.

Mise à prix : 7,000 fr.

La première enchère adjudgera.

On demande un apprenti décorateur.

S'adresser à M. Gustave VIGNEROU, 39, rue du Portail-Louis. (640)

Etude de M. AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A VENDRE

EN GROS OU EN DÉTAIL,

DIVERS IMMEUBLES

Situés sur les communes de Saumur, Dampierre, Varrains et Souzay.

Consistant en 37 articles.

Cette vente aura lieu le dimanche 26 novembre, à midi, en la mairie de Dampierre, par le ministère de M. AUBOYER, avec l'assistance de M. BRACON, propriétaire à Châtellerault, chargé de la vente.

Ces biens proviennent de M^{me} veuve Frotot.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. AUBOYER, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Un JARDIN bien affrUITÉ

Avec MAISON D'HABITATION,

Le tout d'une contenance de 1 hectare 40 ares environ,

situé à la Croix-Verte.

Puits, bassin et manège, belle écurie et servitudes.

S'adresser à MM. GALLÉ et FERRAND-CHATEIGNER, propriétaires à Saumur. (631)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON BOURGEOISE

Avec caves, servitudes et jardin bien affrUITÉ,

Ancienne route de Tours, à 10 minutes de la gare d'Orléans.

S'adresser à M. DUPONT, 52, rue Dacier. (565)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

PORTION DE MAISON

Sise à 300 mètres de la gare de Chacé-Varrains,

Avec servitudes, belles caves et jardin.

S'adresser à M. Alexandre CABRET, propriétaire, à Varrains. (591)

CABINET D'AFFAIRES

M. G. DOUSSAÏE
Syndic de faillites,

10, Rue des Basses-Porrières à SAUMUR.

A partir du 15 novembre 1882.

Recouvrements de créances de toute nature.

Renseignements commerciaux.

Liquidations amiables et judiciaires.

Représentation dans les faillites.

Arbitrages et expertise de comptes. (632)

M. GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit commis.

UN MARIAGE demande un jeune mari comme cocher, jardiner, commissionnaire, la femme comme cuisinière ou bonne d'enfant. S'adresser au bureau du journal.

ON DESIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN EXCELLENT CHIEN COUCHANT

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

BON ET FORT CAMION

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN TRÈS-BON CAMION

Se transformant en break.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapoca** de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

AVIS

M. SARGET-GIRAULT

Propriétaire des **MAGASINS de la PAIX**

Situés rue d'Orléans, à Saumur,

Informe sa nombreuse clientèle, que le faux bruit qui a été répandu qu'il quittait les affaires est dénué de tout fondement.

Il profite de cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'elle trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un choix considérable de toutes les Marchandises et à des prix qui DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE.

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. ; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 80 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Siam
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhésive et lavable, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — 40, Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de Valenciennes
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le